

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Pyrénées-Orientales
COMMUNE DE MONTESQUIEU-DES-ALBERES

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE PUBLIQUE DU JEUDI 17 SEPTEMBRE 2020


Conseillers municipaux présents : 13

N° DELIBERATION	OBJET	PROPOSITION	VOTE
01-17.09.20	Mise à jour de la délibération n°04-23.05.2020 relative aux délégations consenties au Maire.	Afin d'éviter tout contentieux inutile avec les services du contrôle de légalité, il convient de prévoir une limite aux points 1, 2, 8, 12, 14, 15 et 16 de l'annexe à la délibération n°04-23.05.2020	Adoption à l'unanimité
02-17.09.20	Modification de la délibération n°06-15.06.2020 désignant les membres du CCAS.	Confirmation de l'élection des élus au scrutin de liste et retrait de Madame Colette Lesot des membres désignés par Madame le Maire.	Adoption à l'unanimité
03-17.09.20	Désignation du correspondant défense.	Conformément à la circulaire du ministère de la Défense en date du 26 octobre 2001, Hervé Stéphan est désigné correspondant défense au sein du Conseil municipal.	Adoption à l'unanimité
04-17.09.20	Désignation des délégués aux syndicats.	Marie-Agnès LANOY, Jean-Louis CATALA, Nidia MERINO et Joséphine PALÉ sont désignés respectivement délégués titulaires et délégués suppléants du SIST d'Argelès-sur-Mer Jean-Louis CATALA, Michel LESOT, Huguette PONS et Bastien SAINT-JOURS sont désignés respectivement délégués titulaires et délégués suppléants du SIVU des Albères Jean-Louis CATALA est désigné comme le représentant du Conseil municipal au sein de la CLE	Adoption à l'unanimité
05-17.09.20	Renouvellement des membres de la commission communale des impôts directs.	A la demande de la DGFIP, la commission communale des impôts directs est renouvelée à chaque début de mandat moyennant 6 commissaires titulaires Jocelyne CORA, Micheline BOULANGER, Alain GUITTARD, Eliane VICENT, Amédine MAS et Maurice SOLES, ainsi que 6 commissaires suppléants Yves FERRER, André PONS, Marc GUISSSET, Jean CASTANÉ, Jean-Pierre MIAS et Michèle SCHNEIDER	Adoption à la majorité moins 1 abstention

06-17.09.20	Adhésion au groupement de commandes pour la fourniture d'électricité et services associés pour les points de livraisons ≤ 36kVA (ex tarif bleu).	Conformément à la loi relative à l'énergie et au climat n°2019-1147 du 08/11/2019, le Conseil a décidé d'adhérer au groupement de commandes de la Communauté de communes Albères Côte Vermeille Illibéris pour la fourniture d'électricité et services associés pour les points de livraisons ≤ 36kVA (ex tarif bleu)	Adoption à l'unanimité
07-17.09.20	Modification du contrat de délégation de service public n°4.	Afin d'améliorer le service rendu à la population, le Conseil a décidé de modifier le contrat de délégation de service public n°4 ainsi : Fermeture et fin de toutes nuisances sonores au plus tard à minuit lors des soirées avec animations(s) et/ou à 20h00 pour animations dominicales + prévenance par courriel adressé en mairie 15 jours avant chaque animation ; cette modification modifie celles prises lors des précédents Conseils municipaux	Adoption à l'unanimité
08-17.09.20	Validation du fonds de concours de la Communauté de communes Albères Côte Vermeille 2020.	Acceptation du fonds de concours 2020 de la CCACVI.	Adoption à l'unanimité
09-17.09.20	Rétrocession d'une concession au cimetière communal.	Acceptation de la rétrocession d'une concession portant le numéro 30 au nouveau cimetière	Adoption à l'unanimité
10-17.09.20	Acquisition des parcelles cadastrées section C sous les numéros 292 et 294.	Acquisition des parcelles cadastrées en section C sous les numéros 292 et 294 avec la présence d'un casot pour 10000 € tout compris.	Adoption à l'unanimité
11-17.09.20	Régularisation foncière au chemin des Anglades.	Dans le cadre du PAE « Als Aspirassous », le Conseil valide l'acquisition d'une bande de terrain à prendre sur les parcelles AN89 et AN90 afin d'élargir le chemin des Anglades.	Adoption à l'unanimité
12-17.09.20	Signature d'une convention à signer avec ENEDIS dans le cadre de l'alimentation électrique du lotissement Sant Cristau.	Raccordement électrique du nouveau lotissement Sant Cristau depuis le lotissement Matins Bleus à la demande d'ENEDIS via la signature d'une convention.	Adoption à l'unanimité

Madame le Maire clôture la séance à 20h42 après plusieurs questions diverses échangés lors du point 13.
Compte-rendu affiché le : 24 septembre 2020

Le Maire,
Huguette PONS

Les délibérations ci-dessus peuvent faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa publication. Elles peuvent également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa publication devant le Tribunal administratif de Montpellier. Précision faite que la requête présentée devant le Tribunal administratif fait obligation d'acquitter la contribution pour l'aide juridique prévue à l'article 1635 bis Q du Code général des impôts ou, à défaut, de justifier du dépôt d'une demande d'aide juridictionnelle.